COMMUNE D'ÉGRISELLES-LE-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal
du 02/10/2026

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil, 1 place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf Mme DROUIN Catherine, absente.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M. NIESING Frédéric

Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/07/2026 : Sans observation.

1 – DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Locations

Délibération n°DC2026/3.3/01 – Location de la salle des fêtes – Activité Qi Gong

Monsieur le Maire rappelle et informe les membres du Conseil Municipal, que depuis 3 ans une activité de Qi Gong est pratiquée dans la salle des fêtes le lundi soir par Mme SOPONAR Ramona dans le cadre de son association de Qi Gong « le souffle de la vie ». En 2023, le conseil municipal avait fixé le prix de location de la salle des fêtes à 15€ par séance soit 540€ à l'année pour 36 séances. Mme SOPONAR souhaiterait que ce tarif soit revu à la baisse et propose un forfait annuel de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le montant de location de la salle des fêtes à 300 € par an, avec une application à partir de l'année scolaire 2026/2027.
AUTORISE le Maire à modifier et signer la convention en ce sens.

Voté à l'unanimité

2 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1 – Fonctionnement des assemblées

Délibération n° DC2026/5.2/03 – Conseil des Jeunes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission jeunesse a travaillé sur la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il donne la parole à M. POUTEAU Jean-Pierre pour en faire la présentation.

Ainsi, il est proposé la création et la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Egriselles-le-Bocage dans les conditions suivantes :
Le CMJ se composera de 8 à 12 jeunes maximum, d'élèves des classes de CM1, CM2 et 6e et domiciliés à Egriselles-le-Bocage.
Le recrutement s'effectuera sur la base du volontariat pour un mandat de 2 ans.

Le CMJ se réunira tous les 2 ou 3 mois dans la salle du Conseil d'Egriselles-le-Bocage, encadré par l'élu référent CMJ, sans la présence des parents. L'élu référent pourra être épaulé par M. le Maire et/ou d'autres conseillers municipaux de la commission Jeunesse pour expliquer, accompagner et aider ces jeunes à monter des projets réalisables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la création et la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes à Egriselles-le-Bocage dans les conditions décrites ci-dessus.
DÉSIGNE M. POUTEAU Jean-Pierre élu référent du CMJ

Une information sera apportée par M. le Maire aux directions des écoles. Une intervention de présentation sera réalisée sur les temps scolaires d'éducation civique en classe de CM1 et CM2 avec distribution de flyers d'inscription. Et une distribution de flyers d'inscription sera effectuée auprès des élèves de 6e d'Egriselles-le-Bocage.
Les inscriptions seront à remettre en mairie avant le 4 novembre 2026.
Une réunion d'information des candidats en présence de leurs parents aura lieu le 6 novembre à 18h30.
La séance d'installation du CMJ avec élection du Maire aura lieu le 20 novembre 2026.

Voté à l'unanimité

2.2 – Intercommunalité

Délibération n° DC2026/5.7/09 – Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP St Hubert

Rapport préalablement envoyé aux élus.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un résumé du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'eau potable (SIAEP) Saint-Hubert validé par celui-ci le 16 juin 2026 (n° DS2026/3.5/01).

Nombre d'abonnés : 1051
Constat d'une réduction du nombre de m3 pompés : 194 979m3 en 2024 et 184 453m3 en 2025
Les tarifs de facturation sont inchangés depuis 2021
Le prix du m3 d'eau est de 1.48€ HT et de 1,95€ TTC (redevance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - AESN)
Le rendement du réseau d'eau présente une nette amélioration puisqu'il est de 86,60% contre 80,2% en 2024
L'indice linéaire de perte en réseau diminue à 1,15m3/j/km contre 1,80m3 en 2024.
Travaux : Poursuites des changements de compteurs défectueux, placement de compteur en extérieur (3), poursuite de l'équipement des compteurs avec une radio de télérelève. 50,5% du parc de compteurs est équipé en radio de télérelève.

Ce rapport est consultable sur le site : www.services.eaufrance.fr

Les objectifs prescrits par la stratégie de préservation de la ressource en eau, établis par le SIAEP St Hubert à la demande de l'AESN, à atteindre avant 2031, sont en grande partie déjà remplis en 2025.

M. le Maire indique qu'il convient d'entériner ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP Saint Hubert.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2026/5.7/10 – Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB)

Rapport préalablement envoyé aux élus.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2025 de la CCGB sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il convient d'entériner celui-ci. Il précise que ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCGB tel que présenté.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2026/5.7/11 – Rapport annuel 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapport préalablement envoyé aux élus.

Monsieur le Maire explique, notamment aux nouveaux élus, la composition et le rôle de la CLECT. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée des représentants de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB). Le rôle de la CLECT est d'évaluer les charges et recettes transférées lors de transferts de compétences entre communes et CCGB et/ou des modifications de l'intérêt communautaire. L'évaluation des charges concourt à garantir, via les attributions de compensation, la neutralité financière et budgétaire des transferts de compétences entre communes et CCGB.

Il expose le contexte du transfert de la gestion du centre de santé de la commune de Domats à la CCGB, faisant l'objet de ce rapport 2026 de la CLECT. En 2011, suite à la fin d'activité de son médecin généraliste, la commune de Domats a trouvé la solution de créer un centre municipal de santé pour permettre l'installation d'un nouveau médecin généraliste. Cette création était audacieuse et inédite pour une commune de cette strate démographique mais les élus ont choisi de se lancer. Ce projet a été proposé à la CCGB, qui a cette époque n'ayant pas la compétence santé l'a refusé mais a aidé la commune de Domats par le biais d'un fonds de concours de 60 000€.

La commune de Domats a ouvert le centre de santé municipal le 1er octobre 2013. Ce centre accueille des patients habitants Domats et ses alentours. Jusqu'au 31 décembre 2025, Domats a supporté seule la gestion de ce centre de santé. Celui-ci a, dès le début, une dimension intercommunale, c'est donc naturellement que la compétence de gestion du Centre de Santé de Domats et ses annexes a été transférée à la CCGB pour devenir le « Centre de Santé du Gâtinais en Bourgogne ».

Monsieur le Maire présente le rapport 2026 de la CLECT, concernant ce transfert et propose de délibérer sur l'aspect dérogatoire de la non-participation de la commune de Domats suite au transfert du Centre de Santé.
Une conversation s'en est suivie notamment sur le coût important de la gestion de ce centre et sur le mode de fonctionnement et de gestion de celui-ci.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L.5211-5 ;
Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCL/B3CL/2025/0952 portant transfert de la gestion du centre de santé de Domats ainsi que la création et la gestion de ses éventuelles annexes au profit de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne et modification des statuts de la CCGB
Vu le rapport adopté par la CLECT lors de sa séance du 14 septembre 2026 à 18 voix pour et 1 abstention, en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REJETTE le rapport de la CLECT en date du 14 Septembre 2026 relatif au transfert de la compétence « gestion du Centre de santé de Domats, ainsi que création et gestion de ses éventuelles antennes » qui fixe à 0 € l'attribution de compensation demandée à la Commune de Domats (joint en annexe), non pour ce dernier motif mais pour la façon coûteuse dont est gérée le centre de santé.
1 POUR – 10 CONTRE – 3 ABSTENTIONS

Délibération n° DC2026/5.7/12 – Adhésion de la commune de Saligny au syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la commune a demandé son adhésion au syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais. Il précise que le comité syndical a accepté cette adhésion en séance du 25/06/26 et qu'il convient maintenant d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saligny au sein du syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2026/5.7/13 – Désignation membres de la Commission France Services

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la mise en place d'une France Services au sein de la mairie de la commune, par conventionnement avec la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB). Une commission France Services composée de trois membres de la commune et trois membres de la CCGB se réunit au moins une fois dans l'année pour faire le point sur ce service. Il convient de désigner trois élus qui représenteront la commune au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les personnes suivantes pour représenter la commune d'Egriselles-le-Bocage au sein de la commission France Services :

- DOUBLET Bernadette
- VALENTIN Florian
- DESCHAMPS Christian

Voté à l'unanimité

3 – FINANCES LOCALES

3.1 – Décisions budgétaires

Prise en charge des frais de transports de l'artificier

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'un des artificiers, venu pour tirer le feu d'artifice du 29/08/26, d'une prise en charge de ses frais de transport (billet de train) qui s'élève à 166€. Ce dernier vient du sud de la France et ne facture pas sa prestation d'artificier à la commune.
Cependant, il indique qu'après vérification auprès de la Trésorerie Sens Municipale, cette dernière informe qu'une collectivité ne peut pas prendre les frais de transports d'un particulier. Elle peut uniquement rembourser des frais de transports aux élus de la collectivité dans le cadre de ses missions dont la commune lui a donné délégation.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

Révision tarifs concession de terrain, case de columbarium et fixation tarifs cavurne du cimetière d'Egriselles-le-Bocage

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commission cimetière s'est réunie pour travailler sur le règlement du cimetière, l'aménagement de cavurnes dans le nouveau cimetière et la révision des tarifs. Le travail est bien avancé mais n'est pas terminé. Il propose donc de reporter à une prochaine séance ce point.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera reportée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

3.2 – Subventions

Délibération n° DC2026/7.5/06 – Demande de subvention auprès de la commune par l'association « Les Marcheurs du Bocage »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la nouvelle association « Les Marcheurs du Bocage », sollicitant une subvention auprès de la commune.
Il rappelle qu'il est donné habituellement aux associations de la commune une subvention annuelle de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 250€ à l'association « Les Marcheurs du Bocage ».

Voté à l'unanimité

4 – DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES

4.1– Aide sociale

Délibération n° DC2026/8.2/03 – Demande d'aide alimentaire d'un administré de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a attribué une aide alimentaire en urgence auprès de l'Epicerie sociale MAGALI de 100 € à une administrée d'Egriselles-le-Bocage. Il précise que cette aide a été accordée après réception du dossier de l'assistante sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'attribution de cette aide alimentaire de 100 € et autorise le Maire à régler la facture correspondante à l'Epicerie sociale MAGALI

Voté à l'unanimité

5 – INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de l'association du Centre de l'Orval pour la subvention qui leur a été accordée par la commune.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de remerciement de l'association La Marelle des Parents.

- Monsieur le Maire résume la réunion Bilan des Rencontres du Bocage 2026, qui s'est dans l'ensemble bien passée pour les différents organisateurs, malgré la chaleur. L'organisation des Rencontres du Bocage a coûté cette année 9 051,08€ à la commune d'Egriselles-le-Bocage.

- Vide-greniers : La Marelle des Parents a indiqué un manque de bénévoles cette année pour le placement et qu'il est possible qu'elle ne puisse pas assurer celui-ci l'année prochaine. Elle a également rencontré des difficultés avec certains exposants du vide-greniers un peu agressifs et au niveau de la circulation dans le bourg. Il est évoqué qu'il serait nécessaire de laisser la rue Michel Ange ouverte à la circulation pour régler ce problème.
- Partie animaux : la présence de 2 vétérinaires a été appréciée et a allégé la réalisation du contrôle des animaux. Il est indiqué que tout animal noté sur la liste qui ne peut finalement pas être présent le jour de la fête ne doit pas être remplacé.

  ♦ Chevaux : La gérante des chevaux n'a pas rencontré de problème et est partante pour revenir l'année prochaine

  ♦ Chiens de chasse : Le gérant de la partie chasse et son équipe sont partants pour renouveler leur aide et participation aux Rencontres du Bocage 2027.
- L'exposition artistique s'est bien passée.
- La bibliothèque a manqué de place sur leur stand au stade et l'organisation du concours d'épouvantail doit être améliorée.
- Le plan du placement du stade va être retravaillé pour essayer de satisfaire chaque exposant et répondre aux exigences de certains spectacles. Un aménagement du stade est évoqué (enlèvement des lisses en béton) pour faciliter la mise en place des manifestations.

Les élus décident de renouveler les Rencontres du Bocage en 2027.

• Monsieur le Maire résume la réunion Bilan de la Marche Dînatoire 2026, qui s'est dans l'ensemble bien passée pour les différents organisateurs, malgré la chaleur et le fort risque incendie. L'organisation de la marche dînatoire a engendré un bénéfice de 1 215,92€ (Dépenses = 10 934,08€ - Recette = 12 150€). Il est évoqué une augmentation des tarifs pour faire face à l'ensemble des augmentations de l'alimentaire et des animations.

• Monsieur le Maire explique que traditionnellement un marché de Noël est organisé à Egriselles-le-Bocage, par la municipalité avec la collaboration des associations, le vendredi soir avant les vacances soit le 18/12 pour cette année. Il demande à sa nouvelle équipe municipale s'ils souhaitent organiser un marché de Noël et si cette date leur convient. Un avis favorable est donné par l'assemblée. Il rappelle que les membres de la sous-commission Marché de Noël sont Mmes CONDUTEAU TAVARES Magalie et DEY Marie-Line, mais qu'évidemment tout élu peut venir aider à l'organisation de celui-ci.

• Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer une date pour les vœux du Conseil Municipal, ainsi la date du 22 janvier 2027 est validée.

• Monsieur le Maire fait part de 2 articles édités dans le journal de l'Yonne Républicaine l'un mettant en avant la bonne volonté d'un groupe de personnes adeptes de pétanque, qui ont remis en état le terrain de boules d'Egriselles-le-Bocage. Le second article, félicitant Jean-Claude Alary, ancien adjoint au Maire d'Egriselles-le-Bocage, qui est de nouveau champion au championnat national de cyclisme des élus.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le stationnement dans le village suite à la distribution du flyer : Il est indiqué qu'il y a un peu moins de voitures stationnées dans la rue de Serbois, mais dans l'ensemble, il est constaté que le flyer n'a malheureusement eu que peu d'effet. Il est évoqué qu'une distribution directement sur les voitures visées et non dans les boîtes aux lettres aurait peut-être eu plus d'impact.

- Plusieurs élus évoquent avoir des projets sur l'aménagement du bourg et notamment autour du complexe scolaire. Il est demandé que la Commission Aménagement – Centre Bourg soit réunie pour réfléchir aux divers projets. Une réflexion globale, avec la connaissance des contraintes et évolutions à venir, doit être menée pour lancer le ou les projet(s), qui devront être structurant(s), judicieux et financièrement possibles pour la commune d'Egriselles-le-Bocage.

- Présentation d'une réflexion d'aménagement de l'aire de jeux (vers terrain de tennis) par Mme Dey et M Grelot. Proposition d'achat de plusieurs jeux et mobiliers urbains pour un montant d'environ 11 800€ HT, ainsi que la plantation d'arbres (non budgétisé) pour réaménager l'aire de jeux afin de la rendre plus agréable. Il est évoqué également l'installation d'un éclairage sur l'aire de jeux. Ce dernier point engendrant un coût plus important et le projet d'aménagement n'étant pas complétement finalisé, ceux-ci pourraient se poursuivre en commission Aménagement – Centre Bourg. Un dossier de subvention pourrait également être monté pour ce projet.

- Il est demandé l'installation d'une poubelle à verre vers le terrain de boules.

- M Grelot demande si les grilles des chenils pourraient être correctement rangées et le nettoyage du lieu d'apports volontaires. M. le Maire indique que ce dernier point a été réalisé ces derniers jours par les employés communaux.

Séance levée à 23h30.

Le Maire, Christian Deschamps.

